

and

II

Comme nous l'avons précédemment, le projet du P. Médaille se présente de façon déjà très précise :

Le P.D. est un groupement secret d'âmes ferventes, eucharistiques, groupées 3 par 3, qui cultivent ou doivent cultiver une grande perfection, soit pour elles dans leur vie privée (elles ont des voeux secrets et une supérieure), soit pour le prochain dont elles cherchent à procurer moins le salut que la perfection. Un jour peut-être seront-elles une "religion". 4.

Ce projet de Congrégation secrète, qui aujourd'hui nous paraît un peu surprenant, est-il, si nous le replaçons dans le climat du XVII^e siècle, extraordinaire ?

- A-t-il été réalisé ? et en a-t-on des preuves ?
- S'il a été réalisé, peut-on le suivre dans son évolution ?
- Que sommes-nous, Filles de Saint Joseph, par rapport aux premières "âmes du P.D." ?

Questions dont la réponse ne nous laisse pas indifférentes.

1/ - Replaçons le projet du P. Médaille dans son milieu : Au XVII^e siècle le P.D. paraît-il extraordinaire ?

C'est par une page de l'histoire religieuse de la France de Louis XIII que je voudrais commencer. (1) Peut-être nous réserve-t-elle quelques lumières sur la lettre que nous étudions.

Savez-vous qu'au XVII^e siècle il y eut beaucoup de groupements spirituels très orthodoxes voulant mener leur vie dans l'ombre ? Les hommes de ce siècle-là ont aimé la secret... (2)

L'un des plus célèbres de ces groupements fut une association de piété et de bonnes œuvres appelées "la Compagnie du St-Sacrement".

A.-. Ce qu'elle était : une association de prêtres, de laïcs surtout en plus grand nombre, réunis pour ranimer l'esprit chrétien et développer les œuvres de charité, à la fois école de vie intérieure et sorte d'office central d'action catholique et sociale. Comme parmi les pratiques de piété imposées à ses membres la dévotion envers le St Sacrement venait en première ligne, l'Association qui, en 1650 s'appela d'abord simplement "la Compagnie", y ajouta le nom "du St Sacrement". Elle réunit bientôt l'élite de la société française.

Après les ruines accumulées par les guerres de religion et les troubles civils, la Compagnie eut un rôle considérable à remplir durant ses 30 années d'existence. Son action fut pour beaucoup dans le relèvement moral et religieux de la France de la première moitié du XVII^e siècle.

- Le secret fut sa loi. Il lui est essentiel. Sans lui, "les Compagnies ne seront plus Compagnies du St Sacrement, mais des Confréries". La fin du secret, disent les Annales c'est de donner moyen d'entreprendre les œuvres faites avec plus de prudence, de désappropriation du succès et moins de contradictions...". Elle est néanmoins soumise des autorités religieuses et du roi. On connaît une lettre de Louis XIII, de 1631, à l'Archevêque de Paris, le priant de donner sa bénédiction aux compagnons qui s'assemblent en secret, pour procurer la gloire de Dieu, le soulagement des pauvres et le bien de son Etat, "à la charge que quelqu'un d'entre eux... m'informera de temps en temps de ce qui s'y passe de plus important". (3)

(1) Nous utilisons le DAM (Dictionnaire d'Ascétisme et de Mystique) article "Congrégation". On trouverait aussi quelques détails intéressants groupés par le P. Bessières dans "Deux grands noms Casten de Renty et Henri Buch" Spes 1931, pp 143-160.

(2) Les Historiens en donnent de bonnes raisons. Cf. DAM col. 1502.

(3) Le Correspondant, 25 mars 1911, p. 1101.

Connues du Roi...et de bien d'autres, ces Associations étaient plutôt "discrètes" que "Sociétés Secrètes", au sens plutôt malcommun que ce mot a de nos jours.

- Il ne faut pas confondre avec une autre association célèbre, secrète aussi, sa contemporaine l'Aa. (1)

La Compagnie du Saint Sacrement ne se distingue pas de l'Aa par le secret, mais par un point qui nous arrêtera : la dévotion au St Sacrement.

J'ai fait allusion ce matin au reproche fait au P.Médaille de présenter l'imitation de Notre Seigneur sous une forme qui ne paraît pas la plus simple. La difficulté n'est pas sans réponse, et je l'ai donné. Cependant il me plaît d'apprendre que les Compagnies du Saint Sacrement étaient des "assemblées vouées au culte de Dieu anéanti et à la charité", et que, détail qui nous intéresse, plus que la vie terrestre du Christ, c'est sa vie eucharistique qui est offerte à l'imitation des membres de la Compagnie, comme le prouve un mémoire envoyé en 1633 par le groupe de Paris aux confrères d'Angers: "Mémoire des moyens de se conformer à la vie cachée de Jésus-Christ au Très Saint Sacrement, à qui toutes les Compagnies qui portent ce nom doivent tâcher de ressembler par leur secret et leur silence."

Pour eux encore, l'Eucharistie est source de charité et d'union. "La profession que nous faisons d'honorer le Très Saint et très Adorable Sacrement qui est un sacrement d'union et de charité, nous oblige d'assister les pauvres dans leurs nécessités" écrit en 1642 la Compagnie de Paris à celle de Marseille. (in Bessières p.158) - Notons encore ces détails retrouvés chez le P.Médaille : "La principale fin de la Compagnie sera le renouvellement de l'esprit des premiers Chrétiens" (Règlement de la Cie du St Sacrement -in Bois p.12)

Qui pourrait consulter les "Annales de la Cie du St Sacrement" publiées par Dom Beauchet-Filleau Marseille 1900 y ferait peut-être une intéressante cueillette.

B. - Y aurait-il eu aussi des "Compagnies de dames, (séculières bien entendu, secrètes elles-aussi) du St Sacrement?

Il y eut un projet de fondation en 1645, presque au temps où le P.Médaille pensait au P.D... On en connaît les statuts : " Statuts et règlements de la Cie des Dames associées en l'honneur du T.S.Sacrement pour la pratique des bonnes œuvres". Mais garder un secret dit La Fontaine, est difficile aux femmes"...et ce dessein ne put réussir, "pour le peu de fermeté des sujets". Il s'agissait de marseillaises. (2).

Que peut-on conclure pour le sujet qui nous occupe ?

Que le P.Médaille en travaillant au P.D., ait pensé ou voulu copier la Compagnie du St Sacrement ? celle des dames en particulier ? Aurait-il jugé les ponctes plus "fermes" que les Marseillaises ? Aucun document ne permet de l'insinuer.

Mais ce que l'on peut affirmer c'est que, le P.Médaille n'agit pas comme un original qui veut tenter des voies nouvelles, quand il introduit le secret dans le P.D., il entre dans le courant dans lequel étaient entrées les élites spirituelles du XVII^e siècle. Qu'aujourd'hui nous soyons en défiance contre de telles tentatives, c'est une autre affaire, ne jugeons pas hier avec nos idées d'aujourd'hui. Comme on l'a dit, l'anachronisme est le péché mortel de l'historien.

Donc, 1^o conclusion : une Congrégation secrète au XVII^e siècle est une nouveauté, non en tant que société secrète, mais en tant que Congrégation.

II/ - Ce projet est-il resté à l'état de projet ou a-t-il été réalisé ?

La réponse est aux documents et ils ne sont pas muets (3). Je ne cite ici que quelques jalons intéressants à cause de leur rattachement plus ou moins évident à la lettre qui

(1) DAM col. 1491. "L'Assemblée" ou "Aa", comme on la désigne souvent par le sigle d' abbréviation qu'emploient les rédacteurs de ses Annales.

(2) Etudes 1909, p.202.

(3) Nous pensons même qu'en dépouillant avec un peu de patience les manuscrits anciens et en les munissant d'une nomenclature de mots-clefs par exemple: secret, associée, agrégée, évêque ou archevêque, Visitation, ... on arriverait à en établir un classement chronologique et à détecter l'évolution de l'organisation des Soeurs de St Joseph. Nous avons encore bien des ignorances.

nous occupe, 3 documents qu'il serait suggestif de mettre en tableau synoptique, entre la lettre touchant le P.D. et la 1ère édition imprimée des Constitutions de 1695. Ils montreraient que le projet primitif a été réalisé et nous assisterions à son évolution.

- Le 1er texte extrêmement important est intitulé " Règlement des Filles de St Joseph associées à l'honneur de la Sainte Trinité incréée de Dieu le Père, le Fils et le Saint Esprit, et créée de Jésus, Marie et Joseph". (Cahier de Lyon p.190)(1).

Il est certainement du P. Médaille et paraît le premier exposé en règle de la nouvelle Congrégation de St Joseph.

Pour plus de clarté nous mettrons en relief les concordances avec la lettre du P.D. et les divergences :

I. Voici ce qui de la Lettre est nettement gardé : le secret, la dévotion eucharistique, la note d'"anéantissement", dans un climat de tendance à la perfection, c'est-à-dire l'essentiel.

a)"Cette association...est une congrégation fort secrète...Le nombre des associées sera ordinairement de 3. Il pourra croître toutefois jusqu'à 6 ".190.

Remarque intéressante. Non seulement la vie des religieuses est secrète, mais elles ont pour objectif aussi, détail absent ou supprimé dans certains manuscrits, de "ranger et dresser les personnes qui viendront devers elles en l'association secrète, les exhortant à faire chaque semaine une conférence spirituelle...Or, ces associations devront être seulement de trois à trois, afin qu'elles se fassent avec plus de secret, de confiance et moins de danger de railleries des personnes qui (se moquent de) (mot supprimé ou manquant dans le document) tout ce qui regarde le saint service de Dieu".201. A dessein ou en l'ignorant l'auteur rejoint bien ici l'idée de la compagnie du St Sacrement dont il a été question.(2)

b) Avec intérêt nous retrouvons aussi dans ce document le point qui paraît essentiel dans la lettre sur le P.D. " Elles célébreront avec une dévotion particulière l'octave du St Sacrement qui est le véritable modèle de leur Institut tout anéanti, tout caché, et tout dressé pour procurer l'union totale avec Dieu et entre elles-mêmes. En ce temps elles tâcheront de faire en sorte qu'il y ait toujours de leurs coeurs devant le St Sacrement, en prières..."196 i.e. culte et imitation .

(1) Il est facilement reconnaissable à l'expression "petit écrit" qui se trouve à la dernière ligne du document.

(2) Le cahier de Lyon nous a par bonheur conservé p.202 une exhortation de trois pages et demie à un de ces groupes séculiers, pouvant comprendre aussi des femmes mariées. Il est intitulé " Aux trois âmes associées de coeur en celui de Jésus et en mémoire de la Ste Trinité de la terre.

Ce qui leur convient de faire.

La Sainte Trinité de la terre d'est Jésus, Maria, Joseph. Leurs coeurs (étaient) si parfaitement unis qu'ils n'en faisaient qu'un : c'est le grand exemple qu'ils nous ont laissé et qui était si bien pratiqué au temps de la primitive église.(3). Mes chères âmes, faites - le revivre et unissez tellement vos coeurs en celui de Jésus qu'ils n'en fassent plus qu'un... et pour vous entr'aider vous trois, dans ce grand dessein de n'être qu'à Dieu, dans le coeur de Dieu, trouvez vos trois coeurs à l'élévation du St Sacrement...En outre, vous vous assemblerez tous les dimanches ou autres jours plus commodes... (suivent trois pages constituant une revue de la semaine . On y lit une invitation à la communion tous les 15 jours, avec ce mot pittoresque, repris dans quelque document ultérieur :" Il ne faudrait qu'une communion bien faite pour faire du Turc un grand saint et nous en faisons si souvent sans qu'il paraisse que nous soyons meilleur..." 20 ; 5/6

(3) Nous avons lu cela dans les papiers de la Compagnie du St Sacrement. Cf. p.2

c) L'accent est mis ici encore sur la vertu capitale du P.D...,"l'anéantissement" avec tous ses synonymes, et dans le climat d'amour qui le rend seul intelligible." Congrégation fort secrète qui fait profession d'une vie assez vertueuse et toute consacrée au pur et parfait amour de Dieu, dans l'exercice d'une humilité très petite et d'un parfait anéantissement des sujets qui la composeront."¹⁹⁰" Elle portera le nom de St Joseph, comme étant spécialement amoureuse de la vertu cachée de ce grand Saint."¹⁹⁰ Notons ce détail qui fera place dans la suite à "son amour cordial pour Jésus et Marie "(1)

d) On retrouve enfin le climat de tendance à la perfection qui caractérise bien le P.D. Et pour leur vie personnelle(qu'on regarde l'accumulation des superlatifs dans le passage "à l'honneur" des deux Trinités)p.¹⁹²⁻³,) et pour leur apostolat ("leur petit Institut a été dressé pour porter quantité d'âmes au grand et véritable amour de Dieu"¹⁹³" pour rappeler en leur temps le cher esprit des chrétiens de la primitive église",¹⁹³.(2) " pour porter le prochain selon qu'il en est capable, à la profession de toutes les vertus ...à la double union totale d'eux-mêmes avec Dieu et avec toute sorte de prochain et pour cela...elles embrasseront toutes les œuvres de miséricorde...toujours dans une petite et anéantie humilité."¹⁹⁴

En lisant ces lignes on ne peut en discuter l'auteur.

II/ - Ce qui est déjà énoncé dans la lettre, mais qui paraît ici intensifié, c'est l'organisation de la vie religieuse : elles ont "une supérieure de toutes les petites maisons et associations", "des officières ordinaires aux religions", " et leur Supérieur sera quelqu'homme saint dont elles feront choix après beaucoup de prières et larmes offertes à Dieu pour ce sujet."¹⁹¹

III/ - On ne peut pas enfin ne pas remarquer que, si certains éléments de la lettre sur le P.D. sont ici conservés et passeront dans vos Constitutions où ils constituent le meilleur de votre spiritualité, d'autres en revanche, sans être entièrement inconnus, sont ici et vont être de plus en plus majorés.

Nous prenons comme exemple la dévotion aux deux Trinités.

Le St Sacrement est encore bien affirmé comme étant le "véritable modèle de leur Institut tout anéanti", mais il faut avouer que cette affirmation de quelques lignes pour solennelle qu'elle soit paraît bien estompée auprès des précisions bien appuyées sur la Trinité incréée et créée, et sur les vertus présentées à notre imitation, du Père, du Fils, du Saint Esprit, ainsi que de Jésus, Marie, Joseph.

Qu'on le regrette ou non, le parallélisme eucharistique si développé dans la lettre du P.D., qui a encore, ici, l'honneur d'une allusion explicite, ne reparaftra plus.(3)

- Le second document est le premier travail du P.Médaille pour rédiger des Constitutions en forme. On peut, sinon le dater, du moins le situer : après les directives de Mgr de Maupas sur l'Adoration perpétuelle (1652)p.20 ; L'en-tête est solennel " Au Nom du Père, et du Fils et du St Esprit"(Cahier Lyon p.I à 132) certains manuscrits ajoutent "et de N.S.Jésus, et de la glorieuse Vierge Marie et de St Joseph."(Apinac p.33)

Malgré le titre " Constitutions pour la petite Congrégation des Filles de St Joseph", ce n'est pas encore un document officiel à imprimer. Chaque page laisse voir l'estampille de l'auteur qui cherche sa formule, exprime candidement ses sentiments comme s'il faisait une exhortation à ses bonnes filles :

(1) Second aspect de St Joseph indiqué quelques pages plus loin p.193, mais qui seul sera mis en relief au I^o Ch. des Constitutions de 1693.

(2) Voir note 3, page 3.

(3) Sauf dans une phrase dont il sera question plus loin, bien connue de celles qui ont la dévotion du Jeudi.

" Je dirai en peu de mots..." 87.

" Des âmes appelées au nouveau corps, comme sans doute, elles seront éclairées de Dieu, concevrant mieux ce que je veux dire que je ne saurais expliquer : O Jésus, opérez en elles." II
" Oh! quelle douceur..." 76

" Ce Sacrement demanderait une si grande préparation qu'il y a de quoi pâmer quand on y pense, Toutefois, mon cher Jésus a tant de bonté qu'il se contente de nos petites dispositions..." 106.

" Rendez grâces...." 87...." Donnez-vous garde de..." 81. Dites au Bon Dieu..." 80.
Il écrit comme il parle.

Mais nous avons à faire une constatation plus importante :

Nous assistons ici à un changement de perspectives : Le P.D. désormais sort de l'ombre. Qui a pris l'initiative de cette évolution ? Le P. Hédaille lui-même ? Sous la pression des circonstances " ces maîtres que Dieu nous donne " ? Ou sur les conseils de Mgr de Maupas ? C'est un fait : Le P.D. n'est plus secret. Et devant affronter l'autorité ecclésiastique et le public, il laissera tomber quelque chose de la mystique première, au profit de l'organisation, comme il convient à un corps qui doit vivre maintenant au grand jour.

On voit apparaître dans ce document :

- la division en 6 parties, qui sera celle des Constitutions imprimées de 1693.
- La nature nouvelle de cette Congrégation qui doit être une assemblée de veuves et de filles qui s'y rangeront en même maison, en forme de religieuses, peu en nombre... 2/3
- Leur Supérieur ne sera pas "le saint homme dont elles feront choix" dont il était question dans le "petit écrit". "Leur Supérieur sera Monseigneur l'Evêque ou tel qu'il lui plaira leur assigner...." 7

- Enfin une particularté - qui ne sera pas retenue - (cette page sera même arrachée de certains manuscrits St Didier p.3) c'est la distinction des sujets :

" Elles seront divisées pour être plus utiles au public en trois sortes d'association : les demoiselles (sic) de service, ... de travail, ... de basse condition.... Le même Institut servira néanmoins pour toutes, excepté seulement quelque chose en ce qui regarde le vivre, le vêtir et la dispensation des oraisons, l'emploi du jour..." 3/4

Mais que deviennent dans ce premier jet des Constitutions les points caractéristiques de la lettre sur le P.D. ?

- Du secret, nous l'avons dit, plus un mot. Désormais la vie religieuse de St Joseph se développe en plein jour et donc dans un climat différent.

- Quant au St Sacrement, il en est encore question, et en quels termes !

" Elles auront pour cet adorable mystère un amour immense et se souviendront que le Sacrement de l'Eucharistie, ayant donné commencement à leur petite Congrégation, doit aussi servir à la maintenir et à la faire profiter de plus en plus en toutes sortes de grâces et de vertus." 19.

Mais, ce qui est clair désormais, c'est que l'imitation de Jésus fait place aux manifestations du culte et aux œuvres eucharistiques : " rhabiller (sic) les ornements des églises, .. tenir chapelles bien nettes, ... adorer le St Sacrement, ... travailler à faire établir l'adoration perpétuelle de cet auguste Sacrement par la manière déjà dressée par le Révérendissime et Illustrissime Evêque du Puy..." 20.

Aucune référence explicite à "Jésus anéanti modèle de cet Institut anéanti", et pour cause, cet Institut n'est plus secret. On emploiera bien encore le mot d'anéantissement, mais sans référence explicite à Jésus dans le Saint Sacrement. (I)

Cependant une recommandation concernant la dévotion du Jeudi nous rappelle que l'auteur de ces Constitutions n'a pas oublié le P.D. : "

" Le jeudi, consacrez-le au très adorable Sacrement de l'Eucharistie et pratiquez à son imitation le parfait anéantissement de vous-même par la profession de la plus petite et profonde humilité." 99.

(I) Mais alors, quelle relation des dépendance ce mot d'"anéantissement" a-t-il avec celui de Bérulle

Cette phrase est le dernier vestige, que nous lisons encore dans les Constitutions actuelles, de ce qui était le fond de la lettre sur le P.D. Il n'est pas permis de la lire d'un œil distrait.

- Ce qui du P.D. se retrouve encore dans ses Constitutions, c'est la recherche de la perfection, et avec des expressions qui rappellent la lettre :

" Elles doivent être toutes unies en charité entre elles-mêmes et envers toute sorte de prochain" 11... " Toutes nos filles et chères sœurs tâcheront... d'avoir un cœur de Dieu tout pur et tout parfait et se souviendront que leur Congrégation étant une assemblée d'âmes choisies qui tend à la sainteté, doit faire une profession parfaite de cet amour" 12 " de plus en tout et partout, elles feront profession de pratiquer ce qu'elles croiront être le plus parfait et le plus agréable à Dieu" 13 " elles tâcheront d'avoir une humilité toute adéquate, faisant partout profession de la plus petite, profonde et véritable humilité". 14.

Même exigence de perfection dans ce passage qui termine la 2^e partie intitulé : "Abrégé de la fin de la petite Congrégation de St Joseph" 27

" Pour mettre en abrégé la fin de notre très petite Congrégation de St Joseph, les sœurs... se souviendront que leur petit corps est consacré à la très sainte Trinité incrée... et créée.... (suit le développement comme à " A l'honneur de Dieu le Père... ", caractéristique du P.Médaille et qui propose " la plus haute perfection, ... le plus grand anéantissement, ... l'humilité la plus profonde, ... elles doivent vivre de telle sorte que leur petit Corps puisse porter le nom de la Congrégation du grand auteur de Dieu... " 28. (1)

On pourrait ajouter maintes pages par exemple les Règnes de la Supérieure et de la Maîtresse des Novices, vraiment remarquables, tellement qu'elles ont été intégrées - bien d'Eglise - au XVIII^e s. par un fondateur d'une Congrégation assez prospère aujourd'hui.

Conscient que ses filles sont "plus avant dans le siècle pour l'aide au prochain que d'autres Congrégations" 29/30 qui échappent, sont " hors des occasions", le Père demande qu'elles aient en entrant " quelques qualités possibles un peu extraordinaires et qui ne se trouvent qu'en peu de sujets" 29. Il va jusqu'à faire ce souhait ambitieux dont il n'est pas digne cependant, "voire s'il se pouvait, il serait à propos qu'en ne reçût aucune fille qui n'ait les qualités propres pour être la supérieure de toute la Communauté" 31. On peut sourire de ce naïf souhait, mais on gagnera toujours à ne pas trop oublier les origines.

Il faut maintenant nous arrêter à un point d'importance, à une nouveauté introduite dans ces Constitutions par un manuscrit précieux (2), celui de St Didier la Séause, nouveauté que désormais reproduiront tous les textes postérieurs..

- De quelle nouveauté s'agit-il ? Voyons les textes :

La première partie des Constitutions du premier document antérieur à celui de St Didier se termine par ces mots : " Elles n'auront point de clôture étroite car elles sortiront quelques heures du matin et de l'après midi pour vaquer à la charité... Le reste du temps elles seront fermées dans leur maison et ne traiteront avec les étrangers qu'en la manière des autres religieuses les mieux réglées." 8.

(1) C'est dans ce document que parmi les activités proposées aux filles de St Joseph on lit pour la 1^e fois la mention de l'éducation: "Elles embrasseront le service des hopitaux, la direction des maisons des orphelines, la visite des pauvres malades et même l'instruction des filles aux lieux où les religieuses déjà établies n'en prennent pas le soin." 22 (fin 2^e partie). Il est clair également qu'il y a une préférence qu'il serait dommageable d'oublier : "elles feront toujours la visite des pauvres malades... emploi qu'elles doivent cherir tendrement puisque c'est notamment pour le soulagement des dits pauvres malades que Jésus a daigné donner commencement à leur très petite Congrégation." 23/24

(2) "Ce facitum est la copie du Manuscrit de St Didier. Les mots en surcharge sont probablement de la main du P.Médaille". (note de l'abbé Achard. Cahier du Puy)

Ainsi se termine la 1^{re} partie des Constitutions dans ce document.

Et voici l'ajoute que nous lisons à la suite dans le manuscrit de St Didier :

" En tout le reste des choses qui conserveront leur vie et leur esprit, elles tacheront de se mouler sur les coutumes et la vie des saintes filles de la Visitation et auront un respect particulier pour les fondateurs et personnes de ce saint ordre duquel notamment en tout et partout elles se professeront très humbles servantes, puisqu'elles doivent tacher avec humilité de prendre et suivre du mieux qu'elles pourront son esprit primitif..."

- De qui est cette addition? Nous croyons pouvoir affirmer : du P. Médaille lui-même. Le paragraphe ajouté se termine en effet par une formule qui lui est familière et qu'on retrouve ailleurs (1) : "Amen. D.S.B." (Dieu soit béni.) Il semble que le Père ait voulu authentifier cette ajouté à son premier manuscrit, qu'il en ait eu ou non l'initiative.

Comment expliquer cette nouvelle orientation ?

Est-ce le Père Médaille qui fut amené par les circonstances à faire sortir de l'ombre "les âmes du P.D.", et ainsi à constater qu'en fait ses religieuses rejoignaient les premières réalisations de l'Evêque de Genève ?...

Faut-il plutôt penser que Mgr de Maupas, à qui s'adressa le fondateur fut l'instigateur de cette évolution explicite vers la Visitation, lui qui avait déjà écrit la "Vie de la Vénérable Mère Jeanne Françoise Fréniot de Chantal" 1644, et dont la sympathie pour la Visitation était connue (2) ? Aucun document jusqu'ici ne nous guide avec certitude.

- Quoiqu'il en soit de l'instigateur de cette addition du P. Médaille orientant vers la Visitation, demandons-nous quel en est le sens. Il ne peut y en avoir qu'un : il s'agit de l'esprit primitif des Filles de St François de Sales i.e. de religieuses qui se donnaient hors clôture à la charité. On sait que l'essai ne fut pas poursuivi, et ce furent les sœurs de St Joseph, précédées par les filles de la Croix qui ont repris sur ce point la primitive conception salésienne. Qu'elles se doivent donc de manifester "un respect particulier" à St François de Sales : rien de plus juste, et avec raison elles l'ont choisi comme patron secondaire de l'Institut. De se considérer "comme les très humbles servantes des saintes filles de la Visitation" : rien de plus normal. Celles-ci ont ouvert les voies de "l'apostolat hors clôture" dans lesquelles vous marchez aujourd'hui.

C'est donc sur le plan apostolique, et uniquement sur ce plan, nous le redisons, que la nouvelle Congrégation abandonnant le secret primitif, doit "se mouler sur les coutumes et la vie des saintes filles de la Visitation."

Qu'il y ait eu ici ou là dans la suite des glissements au moins dans les termes qui imperceptiblement ont fait passer du plan apostolique au plan de la vie religieuse, cela ne doit pas surprendre mais c'est un glissement que rien ne justifie. En voici un exemple. Le cahier de Lyon, déjà si riche en inédite, a conservé un "Abrégé des Constitutions des filles de St Joseph, divisé en deux parties". 172. Il est postérieur aux deux premiers documents qu'il utilise et combine (3). Nous voulons relever ici seulement le

(1) Fin de la lettre sur le P.D. 171,..fin du "petit écrit" 202,..fin de la lettre "aux 3 associées" 207,..fin des Marimes 159,..

(2) "Je les respecte tous (les ordres religieux) je les honore, mais je confesse que l'ordre de la Visitation a je ne sais quelle préférence de bénédiction pour l'exacte observance des plus saintes lois de l'humilité et de la charité...." (Préf. Vie ,M. de Chantal) Mgr de Maupas ne publie qu'en 1657 "la Vie du Vénérable Serviteur de Dieu François de Sales" qui sera l'occasion de sa charge de "Postulante" dans la cause de Béatification.

(3) On pourrait serrer un peu la date, car il y est question en effet, de "leur Supérieur qui sera Mgr l'Archevêque" 175. Nous savons que St Joseph est entré dans le diocèse de Vienne un peu avant 1668, date de son apprébation officielle par Mgr Henri de Villars.

le 20 de l'f de l'V 1693 p. 26 ?
cf la 2 constat de la Visitation

passage qui reprend l'ajoute de St Didier, mais, et c'est ce que nous voulons relever, le corse: "leur vivre et habit y est-il dit, sera conforme à l'habit et au vivre des saintes filles de la Visitation et de qui aussi elles s'efforceront de tout leur pouvoir d'imiter les vertus et auront une étroite alliance avec ces saintes religieuses dont elles veulent rappeler l'esprit primitif" 175.

Si l'on ne veut parler que de l'esprit primitif des Visitandines (1^e manière) i.e. pratiquant l'apostolat sans clôture, aucune difficulté. Mais si on ajoute le "vivre, l'habit et les vertus" des Visitandines (2^e Manière) i.e. cloîtrées, nous n'y sommes plus et nous ne voyons plus très bien pourquoi le Père Médaille passe son temps à écrire en 6 parties des Constitutions. Mais quittons tout souci. L'abbé-viateur sa charge de nous convaincre qu'il ne faut pas trop le prendre à la lettre, car après avoir affirmé que l'habit sera celui des "saintes filles de la Visitation", il ajoute immédiatement: "Leur habit sera comme des veuves honnêtes, avec un voile qui couvrira leur visage à moitié..."

Habit des Visitandines ou des veuves... il faut tout de même choisir.

Mais allons à l'extrême. Même si ce texte de l'Abbrégé et d'autres qui ont suivi demandaient aux sœurs de St Joseph d'adopter beaucoup plus que "l'esprit primitif" (l'apostolat sans clôture) des premières Visitandines, nous nous demandons si ces directives seraient efficaces, parce que, pensons-nous, une religieuse qui s'est rendu familières les Protestations, 132, le passage des formules commençant par "à l'honneur de Dieu le Père, le Fils, le St Esprit, de Jésus, de Marie, de Joseph... 27 fin 2^e partie (Le Fay 1932, p.190) et les Maximes de la grande vertu "qui sont l'esprit de votre petit Institut" 136, serait si sérieusement et essentiellement marquée dans sa spiritualité que ce ne serait pas quelques détails, pratiques, formules, authentiquement salésienques et d'ailleurs appréciées, qui lui disputeraient le titre de fille du P.Médaille.

Comme nous en reprenant la question du début : si le P.D. a été réalisé, peut-on le suivre dans son évolution.

Nous avons assisté à une certaine évolution à laquelle le P.Médaille a présidé, que ce soit sur les suggestions de Mgr de Neupas ou autrement. On s'éloigne de certains éléments mis en relief dans la lettre sur le P.D.

- Désormais le saint Sacrement sera exalté comme objet de culte, mais l'imitation de Jésus entier dans l'Hostie s'estompe à l'avenir.

- Le secret a disparu et la Congrégation vit en plein jour.

- Ce qui ne changera pas, c'est la spiritualité forte et exigeante des débuts qui s'exprime sans coupure dans tous les documents où nous lisons l'évolution de la nouvelle Congrégation.

- Par ailleurs, la note apostolique changeant de climat en quittant le secret se trouve rejoindre les réalisations des Visitandines (1^e manière). La petite Congrégation naissante œuvre ses nouveautés sous de hautes patronages, mais tout se développe pour l'essentiel dans la ligne du Père Médaille qui s'exprime dans les Constitutions.

Nous sommes authentiquement filles du P.Médaille.

Mais sommes-nous encore -nous réservons la réponse pour la prochaine réunion- sommes-nous encore les "filles du P.D." ??
